

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Bois-Francs tenue le **mardi 17 février 2026** à 19 h 30, au centre administratif dudit Centre de services scolaire, situé au 40, boulevard des Bois-Francs Nord, Victoriaville, G6P 6S5 et à laquelle sont présents :

**Administrateurs membres du personnel**

Madame Audrey Allard  
Madame Mélissa Barthell  
Madame Janie Bédard  
Madame Isabelle Cantin  
Madame Mélanie Garneau

**Administrateurs membres parents**

Monsieur Jonathan Guillemette  
Monsieur Carl Mongrain  
Madame Marie-Ève Provencher

**Administrateurs membres de la communauté**

Monsieur Mario Doucet  
Monsieur Nicolas Poliquin  
Monsieur Enrick Poirier

Absences :

Madame Marie-Claude Chouinard  
Monsieur Jean-Philippe Hamel  
Monsieur Sébastien Rheault

Sont également présents :

Monsieur Frédéric Gagnon	Directeur général
M <sup>e</sup> Julie Garneau	Secrétaire générale et directrice des affaires corporatives
Madame Julie Durand	Membre du personnel-cadre (sans droit de vote)

Est invitée :

Madame Marylène Plante	Directrice générale adjointe
Madame Sandra Houle	Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

Constatant qu'il y a quorum, le président, monsieur Jonathan Guillemette, déclare ouverte la séance ordinaire du conseil d'administration à 19 h 31.

CA1-599-2602

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Audrey Allard propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que monsieur le président soit autorisé à inverser l'ordre des sujets selon son bon jugement.

**Unanimement résolu**

**ADOPTÉ**

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Première intervention :

Madame Sylvie-Anne Rheault, parent d'élèves, a fait parvenir, au préalable, le sujet de sa question adressée au conseil d'administration comme le prévoit la procédure.

La question est au sujet de l'augmentation prévue des frais de transport pour l'année 2026-2027 concernant les élèves en choix d'école.

Le président a autorisé qu'une réponse soit rendue à la question malgré l'absence en personne à la séance publique. Le président a invité madame Marylène Plante à répondre à la question. Madame Plante a fait état des différents motifs qui ont justifié de demander au conseil d'administration d'autoriser une hausse des frais de transport des élèves en choix d'école.

Deuxième intervention :

Monsieur Frédéric Perron, vice-président du conseil d'élèves de la polyvalente La Samare, accompagné de 3 élèves de secondaire 5 de cette école, s'est présenté à la séance publique exprimer ses commentaires et sa question au sujet du réaménagement à son école de la semaine des examens finaux.

La question a été posée en séance publique et le président a répondu à la question en expliquant que cette situation ne relevait pas directement du conseil d'administration. Les élèves ont profité de l'occasion pour déposer une pétition à ce sujet.

CA1-600-2602

**POLITIQUE POUR L'ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE –  
adoption**

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire doit assurer un service de transport sécuritaire, efficace et conforme aux besoins des élèves tout en visant l'équilibre budgétaire;

ATTENDU QUE les coûts liés au transport scolaire ont connu une hausse significative, notamment en raison de l'augmentation des dépenses associées au carburant, à l'entretien des véhicules et aux obligations contractuelles avec les transporteurs;

ATTENDU QUE les frais actuellement exigés pour les élèves en choix d'école ne suffisent plus à couvrir l'ensemble des coûts liés à la prestation du service, car un déficit cumulé au Service du transport de 2026 à 2033 sera généré au montant de 4 357 526 \$;

ATTENDU QUE l'analyse financière présentée au conseil d'administration ainsi que le projet de frais en consultation auprès des diverses instances démontre la nécessité d'un ajustement des frais de transport scolaire afin d'assurer la pérennité et la qualité du service (déficit cumulé projeté de 2026 à 2033 de 1 526 475\$);

ATTENDU QUE le financement accordé pour un élève ne couvre pas les frais de transport vers une autre école que celle de son bassin d'affectation;

ATTENDU QUE le coût du transport pour les élèves en choix d'école est déterminé par le conseil d'administration après les consultations d'usage;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration ont été informés des impacts et modalités de l'augmentation proposée;

ATTENDU QUE le comité consultatif de transport scolaire a été consulté quant aux modifications proposées à l'égard de la modification des frais prévus à la politique et a exprimé son accord;

ATTENDU QUE le comité de parent a lui aussi été consulté en lien avec les modifications de frais proposées à ladite politique et que celui-ci a fait une proposition pour des frais moindres (déficit cumulé projeté de 2026 à 2033 de 2 224 427 \$);

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ATTENDU QUE, suite à ces consultations, une nouvelle proposition de frais a été déposée séance tenante lors de la présente rencontre du conseil d'administration;

ATTENDU QUE la direction générale recommande l'adoption de cette hausse pour l'année scolaire 2026-2027;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration considèrent que la proposition déposée séance tenante est raisonnable dans les circonstances actuelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Audrey Allard ce qui suit:

1. QUE les frais de transport prévus à la Politique sur l'organisation du transport scolaire pour les élèves en choix d'école au préscolaire, au primaire ou au secondaire dont l'adresse du répondant principal est située à l'extérieur du secteur d'affectation de l'école qui le dessert ou à l'extérieur du territoire du CSSBF soient ceux prévus au document déposé séance tenante par la direction générale lors de la présente rencontre, lequel document est joint aux présentes et est par la présente adopté;
2. QU'en conséquence du document déposé séance tenante, les frais hors secteur d'affectation soient comme suit :

	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031 et suivants
Élève Choix école (excluant Eau Vive)	300 \$	375 \$	450 \$	500 \$	Augmentation selon le % de l'IPC
Élève Eau Vive	150 \$	200 \$	225 \$	250 \$	Augmentation selon le % de l'IPC

3. QUE les autres modifications proposées à la Politique sur l'organisation du transport scolaire déposée en soutien aux présentes soient elles aussi adoptées, dont :

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

- a) les frais de 100 \$ pour l'élève qui utilise une place dans le transport pour une deuxième adresse, jusqu'à un maximum de 200 \$ par famille et que, à partir de l'année 2027-2028, l'augmentation se fasse selon le pourcentage de l'IPC;
- b) les frais de 100 \$ pour les places de courtoisie, à savoir, pour l'élève situé à l'intérieur du secteur d'affectation de l'école qui le dessert, mais situé à distance de marche ainsi que pour l'élève en choix d'école au préscolaire, au primaire ou au secondaire dont l'adresse du répondant principal est située à l'extérieur du territoire du CSSBF (en plus des frais hors secteur d'affectation), et que, à partir de l'année 2027-2028, l'augmentation se fasse selon le pourcentage de l'IPC;
4. QUE l'augmentation des frais prévue à ladite politique entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026;
5. QUE la direction générale soit mandatée pour procéder à la mise en œuvre des nouveaux tarifs et pour en assurer la communication aux parents, tuteurs et utilisateurs du service.

**Unanimement résolu**

**ADOPTÉ**

CA1-601-2602

**PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE 2026-2027 – adoption**

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Bois-Francs est soumis à la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU QU'en vertu de la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* le Centre de services scolaire doit adopter un plan de gestion des risques en matière de corruption et collusion dans les processus de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Poliquin d'adopter le plan de gestion des risques en matière de corruption et collusion dans les processus de gestion contractuelle 2026-2027 déposé lors de la présente séance au soutien des présentes.

**Unanimement résolu**

**ADOPTÉ**

CA1-602-2602

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2025**

ATTENDU QUE la secrétaire générale, madame Julie Garneau, a fait parvenir à tous les membres dans les délais requis par la *Loi sur l'instruction publique*, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Cantin que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, il soit dispensé à la secrétaire générale de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

**Unanimement résolu**

**ADOPTÉ**

**CORRESPONDANCE :**

CA1-603-2602

**LETTRE DU SOUS-MINISTRE ADJOINT DU 30 JANVIER 2026 POUR LE FINANCEMENT DE L'OFFENSIVE FORMATION EN CONSTRUCTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Janie Bédard propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance le dépôt de la correspondance suivante :

- Lettre du sous-ministre adjoint concernant le financement de l'Offensive formation en construction datée du 30 janvier 2026.

**Unanimement résolu**

**ADOPTÉ**

CA1-604-2602

**LETTRE DE LA MINISTRE DU 5 FÉVRIER 2026 ACCORDANT UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ÉCOLE MONIQUE-PROULX SUITE À UN ÉVÉNEMENT CONCERNANT DES BIENS**

Julie Durand propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance le dépôt de la correspondance suivante :

- Lettre de la ministre concernant une aide financière à l'école Monique-Proulx suite à un événement concernant des biens datée du 5 février 2026.

**Unanimement résolu**

**ADOPTÉ**

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :

Le directeur général aborde les sujets suivants :

- Le 8 janvier dernier se tenait le 5 à 7 Distinction. Cette année, 10 élèves ont reçu la médaille académique du Gouverneur général et 2 élèves ont reçu le prix de personnalité de l'année.
- Une nouvelle cohorte du programme de plomberie-chauffage a fait son entrée au Centre de formation professionnelle Vision 20 20, à Victoriaville, le 6 janvier dernier.

La directrice générale adjointe, madame Marylène Plante, aborde le sujet suivant :

- La semaine de la reconnaissance des employés se tiendra du 23 au 27 février 2026. Pour cette 2<sup>e</sup> édition, le Centre de services scolaire des Bois-Francs tient à souligner le travail essentiel des membres de son personnel, soit près de 2600 personnes.

La directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs, madame Sandra Houle, aborde les sujets suivants :

- Afin de souligner la semaine de la persévérance scolaire qui se tiendra du 16 au 20 février 2026, des photos de membres de différents comités et des services du centre administratifs ont été publiées sur les réseaux sociaux.
- Les éducatrices et éducateurs spécialisés du CSSBF ont eu la chance de participer à la 2<sup>e</sup> édition de la Journée T.E.S. qui s'est déroulée le 23 janvier dernier. Les participants ont assisté à des conférences et différents ateliers concernant des situations complexes.
- Le gouvernement du Québec reporte d'un an l'implantation obligatoire du nouveau programme de français, initialement prévue pour la rentrée 2026, afin de donner plus de temps de préparation au réseau scolaire.

SUJETS DE DÉCISIONS :

CA1-605-2602

**PLAN TRIENNAL 2026-2029 – adoption**

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Bois-Francs doit adopter annuellement un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 193, paragraphe 2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents a été consulté;

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTENDU QUE, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, les municipalités et communautés métropolitaines dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le territoire du Centre de services scolaire des Bois-Francs ont été consultées;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter le plan triennal pour les années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Cantin:

1. QUE le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Bois-Francs pour les années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 soit accepté;
2. QUE ledit plan triennal de répartition et de destination des immeubles soit transmis aux municipalités et communautés métropolitaines dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le territoire du Centre de services scolaire des Bois-Francs.

**Unanimentement résolu**

**ADOPTÉ**

**CA1-606-2602**

**ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2026-2027 – adoption**

ATTENDU QUE, à la suite de l'adoption du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, le Centre de services scolaire des Bois-Francs délivre à ses écoles, centres de formation professionnelle et centres d'éducation des adultes un acte d'établissement, conformément à l'article 211 de *la Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 39, 79, 97.1 et 100 de *la Loi sur l'instruction publique*, les conseils d'établissement concernés par une modification ou par une révocation de l'acte d'établissement de leur école ou de leur centre ont été consultés;

ATTENDU QUE le comité de parents a été consulté quant aux actes d'établissement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter les actes d'établissement tels que présentés;

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Poliquin ce qui suit :

QUE les actes d'établissement des écoles et des centres du Centre de services scolaire des Bois-Francs pour l'année scolaire 2026-2027 soient adoptés tels que présentés.

**Unanimement résolu**

**ADOPTÉ**

**CA1-607-2602**

**SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES ET LES CENTRES 2026-2027 – adoption**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire des Bois-Francs doit déterminer les services éducatifs à être dispensés dans les écoles;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 244 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité des politiques pédagogiques a été consulté;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 193, paragraphe 5 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents a été consulté;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver les services éducatifs à être dispensés dans les écoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélissa Barthell que les services à être dispensés dans les écoles du Centre de services scolaire des Bois-Francs, pour l'année 2026-2027, soient ceux déterminés selon le document déposé au soutien des présentes.

**Unanimement résolu**

**ADOPTÉ**

**CA1-608-2602**

**POLITIQUE RELATIVE À LA GRATUITÉ SCOLAIRE ET AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUVANT ÊTRE EXIGÉES DES PARENTS OU DES ÉLÈVES – adoption**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 192, 6° de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents élabore, avec le soutien du Centre de services scolaire, et propose à celui-ci, pour adoption, la Politique relative aux contributions financières pouvant être exigées des parents ou des élèves;

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Janie Bédard que soit adoptée la *Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents* jointe aux présentes.

QUE la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents ou les usagers* (document no CC5-333-0806) adoptée par la Commission scolaire des Bois-Francs en 2008 et modifiée en 2018 soit résiliée à toutes fins que de droit.

**Unanimement résolu**

**ADOPTÉ**

SUJETS DE CONSULTATION :

**CA1-609-2602**

**CRITÈRES D'INSCRIPTION 2027-2028 - dépôt de projet**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire des Bois-Francs doit adopter annuellement les critères d'inscription des élèves;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 193, 6° de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents doit être consulté sur les critères d'inscription des élèves;

ATTENDU QUE l'article 244 de cette même loi stipule que les critères d'inscription doivent être soumis à la consultation des enseignants, selon les modalités prévues à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Cantin que soit consigné au procès-verbal de la présente séance le dépôt du projet des *Critères d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2027-2028* et que soient effectuées les consultations prévues par la *Loi sur l'instruction publique*.

**Unanimement résolu**

**ADOPTÉ**

**CA1-610-2602**

**RÉPARTITION DES RESSOURCES 2026-2027- dépôt de projet**

ATTENDU QUE la direction générale a présenté les recommandations du comité de répartition des ressources relatives aux objectifs et principes de répartition des ressources entre les écoles et autres établissements pour 2026-2027;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire des Bois-Francs établit, après consultation des conseils d'établissement et du comité de parents, les objectifs et les principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements;

ATTENDU QUE cette répartition doit être effectuée de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements, des inégalités scolaires et économiques auxquelles les établissements sont confrontés, de la convention de partenariat conclue entre le Centre de services scolaire des Bois-Francs et le ministre, le cas échéant, ainsi que des conventions de gestion et de réussite éducative conclues entre le Centre de services scolaire des Bois-Francs et ses établissements;

ATTENDU QUE la répartition doit prévoir les montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement ainsi que les montants requis pour les besoins du Centre de services scolaire des Bois-Francs et de ses comités;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Bois-Francs doit rendre publics les objectifs et les principes de la répartition ainsi que les critères qui ont servi à déterminer les montants alloués;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Ève Provencher :

1. QUE soit consigné au procès-verbal de la présente séance le dépôt du projet des recommandations du comité de répartition des ressources concernant les objectifs et principes de répartition des ressources entre les écoles et les centres du Centre de services scolaire des Bois-Francs pour l'année scolaire 2026-2027;
2. QUE les consultations auprès des instances concernées soient effectuées.

**Unanimement résolu**

**ADOPTÉ**

**CALENDRIER PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE 2027-2028 -  
dépôt de projet**

Le sujet sera reporté à une rencontre ultérieure.

**CESSATION PARTIELLE DES ACTIVITÉS DE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE POUR L'ÉTÉ 2027- dépôt de projet**

Le sujet sera reporté à une rencontre ultérieure.

**CALENDRIER DES JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS 2027-2028 - dépôt de projet**

Le sujet sera reporté à une rencontre ultérieure.

**SUJETS D'INFORMATION :**

**BILAN DU PEVR – PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE – 2024-2025**

Madame Sandra Houle, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs, présente le bilan du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) pour l'année 2024-2025.

CA1-611-2602

**REDDITION DE COMPTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR**

ATTENDU QUE le conseil d'administration a délégué certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs au directeur général, à un directeur général adjoint, à un directeur d'école, à un directeur de centre ou à un autre membre du personnel-cadre en vertu du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* ;

ATTENDU QUE ces fonctions et ces pouvoirs ainsi délégués s'exercent sous la direction de la direction générale en vertu de la Loi sur *l'instruction publique*;

ATTENDU QUE la direction générale doit rendre compte de la gestion de ces fonctions et pouvoirs délégués au conseil d'administration ;

ATTENDU QU'en vertu du document intitulé *Reddition de comptes au conseil d'administration en matière de délégation de pouvoirs*, les avis de décision de la direction générale et des cadres administratifs doivent être présentés au conseil d'administration en janvier et juin de chaque année à titre de reddition de compte;

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur .Nicolas Poliquin de prendre acte de la présentation au conseil d'administration, à titre de reddition de compte, des avis de décision de la direction générale et des cadres administratifs, de juillet à décembre 2025.

**Unanimentement résolu**

**ADOPTÉ**

**PROCESSUS DE DÉSIGNATION DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUI DÉBUTERA SOUS PEU**

La secrétaire générale, madame Julie Garneau, présente un tableau sommaire qui précise la durée du mandat des administrateurs en poste. Elle présente également un échéancier dans le cadre des désignations d'administrateurs à venir avant le 30 juin prochain.

**DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La date de la prochaine séance prévue au calendrier du conseil d'administration est fixée au 21 avril 2026.

**CA1-612-2602**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, madame Mélissa Barthell propose la levée de la présente séance du conseil d'administration à 20 h 54.

**Unanimentement résolu**

**ADOPTÉ**

\_\_\_\_\_  
Jonathan Guillemette, président

\_\_\_\_\_  
Julie Garneau, secrétaire générale